



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} mars 2023, à compter de 19h00, à la salle du conseil de l'édifice municipal au 2452 chemin de l'Église à Sainte-Clotilde à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Guy-Julien Mayné, maire :

Sont présents :

M. Guy-Julien Mayné, Maire, M. André Perrault, Conseiller district 2, Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3, M. Marcel Tremblay, district n° 4, M. Michael Dinnigan, Conseiller district 5, M. Robert Arcoite, Conseiller district 6,

Est absent :

M. François Barbeau, Conseiller district 1

Sont également présents :

Mme Amélie Latendresse, directrice générale et greffière-trésorière

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

À 19h03, M. Guy-Julien Mayné, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

2023-03-446

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est,

Proposé par Julie Dupuis

Appuyé par Robert Arcoite

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

Adoptée

2023-03-447

3. Démission de la directrice générale

Considérant la démission reçue d'Amélie Latendresse, directrice-générale et greffière-trésorière;

Considérant que la démission était effective en date du 22 février 2023;

En conséquence, il est

Proposé par Marcel Tremblay

Appuyé par Michael Dinnigan

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

De prendre acte de la démission de Mme Amélie Latendresse au poste de directrice-générale et greffière-trésorière.

Adoptée

2023-03-448

4. Nomination de la nouvelle directrice générale

Considérant la démission reçue d'Amélie Latendresse, directrice-générale et greffière-trésorière;

Considérant qu'il y a lieu de nommer une nouvelle ressource pour le poste de directrice générale et greffière-trésorière et que Natacha Jodoin, greffière adjointe a été recommandé pour le poste de travail par la direction;

**En conséquence, il est
Proposé par Julie Dupuis
Appuyé par André Perrault
Et adoptée à l'unanimité des conseillers**

De nommer Natacha Jodoin au poste de directrice-générale et greffière-trésorière à compter du 17 mars 2023, le tout selon les conditions apparaissant au contrat de travail;

D'autoriser le Maire, Guy-Julien Mayné, à signer le contrat de travail de Mme Jodoin.

Adoptée

2023-03-449

5. Désignation signataire des chèques

Attendu la désignation d'une nouvelle directrice générale et greffière-trésorière, madame Natacha Jodoin;

Attendu les résolutions 2021-003, 2021-11-229 et 2022-07-177 concernant les signataires et les représentants Visa de la Municipalité;

Par conséquent,

Il est proposé par Robert Arcoite

Appuyé par Michael Dinnigan

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De désigner monsieur Guy-Julien Mayné, maire, ainsi que madame Natacha Jodoin, directrice générale et greffière-trésorière, afin d'agir à titre de signataire pour les effets bancaires de la Municipalité;

D'autoriser madame Julie Dupuis, mairesse suppléante, à agir à titre de signataire lors d'absences ou d'incapacités du maire;

D'autoriser monsieur Stéphane Nadeau, directeur des travaux public, à agir à titre de signataire lors d'absence ou d'incapacité de la directrice générale et greffière-trésorière;

De désigner madame Natacha Jodoin, directrice générale et greffière-trésorière, et madame Lyne Payant, secrétaire administrative, comme représentantes pour VISA;

De désigner madame Natacha Jodoin, directrice générale et greffière-trésorière, comme représentante pour ACCORD D;

De remplacer la résolution 2023-02-427 par la présente.

Adoptée

2023-03-450

6. Désignation de la personne responsable- accès services gouvernementaux

Attendu la désignation d'une nouvelle directrice générale et greffière-trésorière, madame Natacha Jodoin;

Attendu qu'il y a lieu de changer la désignation aux accès électroniques gouvernementaux permettant la directrice générale et greffière-trésorière d'agir au nom de la municipalité;

**Par conséquent,
Il est proposé par Julie Dupuis
Appuyé par Marcel Tremblay
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

De désigner madame Natacha Jodoin, directrice générale et greffière-trésorière, afin d'agir au nom de la Municipalité pour les services gouvernementaux, notamment en ligne;

D'autoriser madame Natacha Jodoin, à aviser les services gouvernementaux des changements afférents aux accès des services en lignes en tant que personne responsable au nom de la Municipalité.

Adoptée

2023-03-451

7. Contrat de travail - Directeur des travaux publics et services techniques

Considérant la démission reçue d'Amélie Latendresse, directrice-générale et greffière-trésorière;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le contrat du directeur des travaux publics afin d'y retirer la mention de directeur général adjoint pour la remplacer par directeur des travaux publics et des services techniques;

**En conséquence, il est
Proposé par André Perrault
Appuyé par Marcel Tremblay
Et adoptée à l'unanimité des conseillers**

De reporter le point à une séance subséquente.

Adoptée

2023-03-452

8. Autorisation affichage poste directeur général greffier-trésorier adjoint

Considérant que pour compléter l'équipe de direction il y a lieu d'offrir l'affichage du poste de travail de directeur général greffier-trésorier adjoint afin de collaborer avec la directrice générale greffière-trésorière;

Considérant que le poste de directeur général greffier-trésorier adjoint sera profitable à la direction;

**En conséquence, il est
Proposé par Julie Dupuis
Appuyé par Robert Arcoite
Et adoptée à l'unanimité des conseillers**

De reporter le point à une séance subséquente.

Adoptée

2023-03-453

9. Mandat de soutien compagnie services de Gestion Experts DMA Inc.

Considérant que la nouvelle directrice générale et greffière-trésorière, madame Natacha Jodoin aura besoin de soutien dans ses fonctions jusqu'à l'embauche d'une nouvelle ressource au poste de directeur général adjoint;

Considérant que Gestion Expert DMA Inc. se spécialise dans la gestion administrative des municipalités pour offrir du support au taux horaire de 85\$ de l'heure;

**Par conséquent,
Il est proposé par Marcel Tremblay
Appuyé par Julie Dupuis
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

De mandater Gestion Expert DMA Inc. spécialisée dans la gestion administrative des municipalités à offrir un support à la nouvelle directrice générale et greffière-trésorière au taux de 85\$ de l'heure jusqu'à l'embauche d'une nouvelle ressource au poste de directeur général adjoint.

Adoptée

2023-03-454

10. Soumission pavage plan et devis – Rue Principale

Considérant qu'une réfection du pavage de la rue Principale est prévue sur une distance de 1,3 km;

Considérant qu'un ingénieur doit être mandaté pour un plan et devis;

Considérant que trois demandes de prix ont été faites :

- La soumission de Consumaj est au montant de 9500.00\$ plus les taxes applicables
- La soumission d'Avizo est au montant de 11599.00\$ plus les taxes applicables
- La soumission de Génipur est au montant de 14700.00\$ plus les taxes applicables

En conséquence, il est

Proposé par Robert Arcoite

Appuyé par Marcel Tremblay

Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'octroyer le mandat à la firme Consumaj pour le plan et devis des travaux de pavage de la rue Principale pour une distance de 1,3 km par l'un de leurs ingénieurs pour la somme de 10922.63\$ incluant les taxes applicables;

D'imputer la dépense du pavage au programme de subvention de la TECQ.

Adoptée

2023-03-455

11. Règlement démolition – avis de motion

Robert Arcoite, conseiller,

Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 505 relatif à la démolition d'immeubles.

Dépose le projet de projet de Règlement numéro 505 relatif à la démolition d'immeubles.

2023-03-456

11. Adoption projet de règlement démolition – avis de motion

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 1^{er} mars 2023 pour le projet de règlement 505 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité;

En conséquence, il est

Proposé par Marcel Tremblay

Appuyé par Robert Arcoite

Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'adopter le projet de règlement numéro 505 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité.

Adoptée

2023-03-457

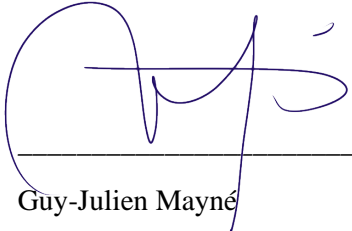
13. Fermeture de la séance

Il est,
Proposé par Robert Arcoite
Appuyé par Julie Dupuis

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

Que la présente séance soit levée à 19h20.

Adoptée



Guy-Julien Mayné

Maire

Amélie Latendresse

Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Guy-Julien Mayné, maire de la Municipalité de Sainte-Clotilde, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance extraordinaire tenue le 1^{er} mars 2023.
